



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

GRANDE PAUVRETÉ ET DROITS DE L'ENFANT
*Les enfants pauvres et leurs familles, des droits
fondamentaux en friche...*

**9. Le droit à l'éducation : la situation des enfants
précarisés dans l'enseignement fondamental.**

Dominique Visée-Leporcq

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

**Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.
Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.
Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.**

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection Connaissance et engagement publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Sommaire

Résumé.....	4
Avant-propos.....	5
Introduction	6
L'enseignement maternel, une chance pour tout jeune enfant? L'obligation en débat.....	6
L'enseignement primaire.....	8
Des difficultés et retards qui se manifestent tôt.....	8
Des premiers acquis de base solides pour tous ?.....	8
Des retards et difficultés qui s'accroissent.....	9
Le certificat d'étude de base, inaccessible pour certains enfants.....	9
Épreuve externe du Certificat d'études de base.....	10
Éléments d'analyse des familles ayant l'expérience de la précarité.....	11
Conclusion.....	12

Résumé

Cette analyse fait le point sur la connaissance de la situation des enfants dans l'enseignement maternel, à partir notamment des données fournies par « Les indicateurs de l'enseignement ». Les constats et interpellations formulés depuis de nombreuses années par des associations se trouvent confirmés par les chiffres : l'enseignement ne parvient pas à atteindre ses objectifs pour un nombre considérable d'enfants, particulièrement les enfants vivant dans des conditions socioéconomiques précaires. Leur situation est alarmante ! Dès la maternelle, des retards et orientations se manifestent. L'enseignement spécialisé accueille majoritairement des enfants issus des catégories sociales défavorisées. Au terme de l'enseignement fondamental, prolongé pour beaucoup d'élèves en grande difficulté par le premier degré différencié du secondaire, certains enfants n'obtiennent pas le certificat d'études de base.

GRANDE PAUVRETE ET DROITS DE L'ENFANT

Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche...

9. Le droit à l'éducation : la situation des enfants précarisés dans l'enseignement fondamental.

Avant-propos

Nous avons vu dans une analyse précédente¹ que la pauvreté affecte tous les droits humains et que ceux-ci sont indivisibles et indissociables. Il est donc essentiel de développer une politique globale de lutte contre la pauvreté et d'accès de tous à ces droits.

Cependant, il est important aussi de connaître l'état des différents droits pour les enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique, d'autant plus que les études statistiques ne sont pas nombreuses et n'en donnent qu'une idée peu précise². C'est pourquoi, cette deuxième série d'analyses sur des droits de l'enfant particuliers³ s'appuie notamment sur des constats de terrain issus de la rencontre d'ATD Quart Monde avec des familles et des enfants vivant aujourd'hui dans la grande pauvreté. Ces analyses rendent compte aussi de leur expression et de leur réflexion au travers d'activités d'éducation permanente et d'activités culturelles développées avec eux. En effet, il est essentiel que leur expérience unique et l'analyse qui en ressort soient prises en compte pour que les mesures les atteignent et leur soient bénéfiques.

Dans ces analyses nous examinerons donc l'accès actuel des enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique à chacun de leurs droits principaux, sans jamais perdre de vue que ces droits sont liés entre eux et aux droits de leur famille (parents, frères et sœurs, famille élargie). Nous nous limiterons cependant à la situation des enfants en grande pauvreté vivant légalement en Belgique, parce que nous n'avons pas actuellement une connaissance suffisante de la situation des « illégaux »⁴. Nous constaterons que de nombreuses situations de non-droit, dénoncées dans des publications précédentes – parfois anciennes, comme « Enfants de ce temps »⁵ - persistent. Comme hier, ces enfants semblent être ignorés..., tant qu'ils ne « dérangent pas », ne dénotent pas trop... Ils ont été rejoints, durant les dernières décennies, par ceux d'autres familles ayant basculé dans la misère, dont certaines venues d'ailleurs à la recherche d'une vie meilleure. Ils sont souvent devenus à leur tour des parents sans instruction, sans travail, en mauvaise santé, sans droits, meurtris de ne pouvoir offrir le meilleur ni même le nécessaire à leurs enfants, souvent considérés responsables des conditions de vie dans lesquelles ils grandissent, si ce n'est coupables de les mettre au monde... Nous attirerons aussi l'attention sur l'apparition de situations nouvelles, conséquences d'évolutions sociales ou de réponses données à des problèmes repérés chez l'enfant ou sa famille, réponses qui risquent d'être sources de non-droits.

Nous formulerons enfin quelques recommandations, étant entendu que les recommandations générales, présentées dans une analyse précédente⁶, restent valables dans chaque partie.

¹ Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 1. Les droits humains fondamentaux sont universels, indivisibles et indissociables, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007, disponible sur le site www.atd-quartmonde.be

² Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 2. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

³ Ont déjà été publiées : Grande Pauvreté et droits de l'Enfant :

4. Droit à un niveau de vie suffisant, droit des familles à l'aide de l'Etat, 2007 ; _

5. Le placement, déni du droit de vivre en famille ?, 2008 ; _

6. Le droit aux relations familiales, 2008 ; _

7. Droit de l'enfant et de sa famille à l'aide et à la protection de l'état - Droit de faire valoir leur point de vue, 2008 ; _

8. Le droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire, 2008.

⁴ Dans tous les pays où il est implanté, ATD Quart Monde rencontre des familles et des enfants en situation illégale. Leur situation est souvent extrêmement préoccupante, du point de vue du respect de l'ensemble des droits humains. ATD Quart Monde international a fait de cette problématique une question prioritaire à travailler dans les prochaines années.

⁵ Enfants de ce temps. Livre blanc des enfants du Quart Monde. Editions Science et Service, 1979.

⁶ Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

L'objectif à atteindre est que tout enfant « vulnérable », et particulièrement l'enfant en grande pauvreté, bénéficie de l'attention particulière due aux enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles⁷, afin que tout enfant accède à l'ensemble de ses droits.

Introduction

Le droit à l'éducation est un droit fondamental, inscrit dans de nombreux textes internationaux et particulièrement dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant⁸.

Pourtant, il est loin d'être réalisé dans le monde et même dans les pays développés pour certaines catégories d'enfants. C'est le cas en Communauté française. Une première analyse a présenté la situation globale en pointant de grandes disparités et inégalités, directement liées à l'origine sociale des élèves.

Cette analyse se centre sur l'enseignement fondamental, première étape du parcours scolaire de tous les enfants. Elle examinera particulièrement la situation des enfants précarisés, à partir de recherches, mais aussi de l'expérience des personnes vivant dans la grande pauvreté.

L'enseignement fondamental est l'enseignement de base, identique pour tous les enfants.

C'est généralement dans l'enseignement maternel – actuellement encore non obligatoire – que tout enfant fait ses premiers pas à l'école. Cet enseignement vise le développement global de l'enfant, sa socialisation et, surtout en dernière année, sa préparation « en douceur » à l'enseignement primaire, dans un esprit ludique et non contraignant.

L'enseignement primaire a pour but de développer chez l'enfant les compétences et acquis de base en lecture, écriture, mathématique et éveil scientifique. Il est obligatoire à partir de 6 ans et comporte 6 années. Depuis plusieurs années, dans le but de permettre une moins grande coupure entre maternelle et primaire et de respecter davantage le rythme d'apprentissage des élèves, l'enseignement fondamental est divisé en deux étapes au cours desquelles il est théoriquement interdit de redoubler⁹. La première étape comprend 2 cycles : la première et la deuxième maternelle, puis la troisième maternelle et les deux premières années du primaire. La deuxième étape comporte aussi deux cycles : les troisième et quatrième primaires, puis les cinquième et sixième. A l'issue de celle-ci, les élèves doivent avoir acquis des compétences de base, sanctionnées par le Certificat d'Etudes de Base.

L'enseignement maternel, une chance pour tout jeune enfant ? L'obligation en débat.

La Belgique est le deuxième pays après la France à scolariser le plus d'enfants en maternelle : à trois ans déjà, 91,6 % des enfants fréquentent l'école maternelle. Ainsi, seule une minorité d'enfants (3,9 %) ne la fréquente toujours pas à 5 ans¹⁰.

La plupart des familles qui ne scolarisent pas leurs jeunes enfants sont probablement d'origine étrangère et de milieu défavorisé ; elles connaissent peu et mal l'enseignement maternel et n'ont pas l'habitude de se séparer du petit enfant. D'autres enfants d'origine belge échappent aussi à l'enseignement maternel ou ne le fréquentent que très peu et irrégulièrement ; ils appartiennent surtout à des familles très démunies, faisant face à de nombreuses difficultés et méfiantes par rapport à l'école à cause des expériences négatives qu'elles y ont vécues.

⁷ Préambule de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), ONU, 1989.

⁸ Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), ONU, 1989, articles 28 et 29.

⁹ Décret portant approbation du règlement des études de l'enseignement fondamental ordinaire en Communauté Française, 1998

¹⁰ Chiffres cités sur le site de l'APED, www.skolo.org, 22/06/07

Des recherches internationales confirment depuis longtemps que l'éducation préscolaire, surtout si elle est précoce, peut jouer un rôle dans la prévention de l'échec scolaire. Cependant, proportionnellement, ce sont les catégories favorisées et moyennes qui en profitent le plus. De plus, il apparaît que les effets de la fréquentation de l'école maternelle dépendent largement de l'attitude des familles. Quand elles peuvent percevoir le potentiel de leur enfant, leurs attentes et leur soutien augmentent. Et les bénéfiques s'expriment bien au-delà de la réussite scolaire, par une intégration sociale réussie.¹¹

Notons aussi qu'un courant existe qui met en question l'utilité de l'école maternelle, dénonçant son peu d'efficacité¹². En Finlande, pays très performant en matière d'éducation, tant au niveau des performances que de l'égalité de résultats, l'école n'est obligatoire qu'à 7 ans et relativement peu d'enfants la fréquentent plus tôt¹³. Mais il faut reconnaître que ce pays a développé un réel accueil de la petite enfance, qui fonctionne sur un autre modèle que l'école.

Les Indicateurs de l'enseignement¹⁴ font apparaître qu'en 3^{ème} maternelle, près de 5 % des enfants ont déjà un retard d'1 an. Donc, un enfant sur vingt - et même davantage si l'on tient compte de ceux qui sont déjà orientés vers l'enseignement spécialisé - est déjà jugé incapable à cet âge d'aborder le cursus scolaire normal ! La plupart sont probablement issus de milieux très précarisés. Certains fréquentent pourtant l'école maternelle depuis plusieurs années, mais ils n'ont manifestement pas pu y développer leurs potentialités.

En effet, il ne suffit pas qu'un enfant fréquente l'enseignement maternel pour en tirer profit et être mieux équipé pour aborder les apprentissages du primaire. Beaucoup de familles qui se rassemblent à ATD Quart Monde scolarisent tôt leurs enfants et sont conscientes de l'importance de l'école maternelle pour qu'ils apprennent à vivre avec les autres, à parler et pour qu'ils soient mieux préparés à entrer en primaire. Mais pour certains petits enfants, « cela ne se passe pas bien » : le fossé culturel, le regard porté sur eux et leurs familles les tétanisent ou les rendent agressifs ; ils sont déjà considérés comme difficiles ou en difficultés ! Leurs familles se sentent jugées, mal accueillies et mal informées. Des redoublements, exclusions, orientations vers d'autres écoles, orientations en enseignement spécial ou en Institut Médico-Pédagogique (IMP) ne sont pas rares. D'autres, plus rares, hésitent à inscrire leur enfant à l'école, parfois par peur de s'en séparer, mais surtout par peur qu'il n'y soit pas bien accueilli. La hantise du placement est aussi présente chez beaucoup de familles très précarisées.

ATD Quart Monde émet des réticences par rapport au projet du gouvernement visant à rendre au moins la dernière année de l'enseignement maternel obligatoire, non par rapport à ses objectifs, mais par rapport à la méthode. Il nous semble que l'obligation et surtout les « sanctions », formelles ou non, qui risquent de menacer les familles, risquent d'être contre-productives et même d'entraîner des effets pervers, accroissant la précarité et la méfiance de ces familles. Il nous semble qu'il serait plus efficace de rechercher des incitations, de développer les invitations et les moyens pour permettre à ces familles de se familiariser avec l'école maternelle, de façon progressive, dans l'accueil et la disponibilité, afin qu'elles comprennent et adhèrent à ce qui s'y fait et aux progrès que leur enfant peut y réaliser.

Il paraît indispensable que les enseignants et autres professionnels de l'école maternelle soient

¹¹ Voir notamment L'importance de l'éducation préscolaire, Le Magazine, nov 94

¹² Et si on fermait les maternelles ? Jules Dazay

¹³ selon l'APED, 25 juin 2008.

¹⁴ Les indicateurs de l'enseignement, Ministère de la Communauté française de Belgique / ETNIC *Commission de pilotage de l'enseignement*, 2006. Téléchargeables sur www.enseignement.be.

conscients de la situation des enfants très pauvres et de leurs familles et des multiples obstacles¹⁵ qu'ils rencontrent et rencontreront dans leur scolarité. Il est important que les professionnels soient formés à les reconnaître et à en tenir compte dans leur pratique. Il est essentiel aussi qu'ils réalisent l'enjeu, particulièrement pour ces enfants et ces familles, d'une première fréquentation positive de l'école, pour que celle-ci poursuive réellement ses missions d'égalité des chances et de développement personnel de tous !

L'enseignement primaire

Les phénomènes d'échecs décrits dans l'analyse précédente¹⁶ - redoublements, orientation en enseignement spécialisé, vers des écoles « plus faciles » - se manifestent dès le début de la scolarité obligatoire et tout le long du cursus primaire. Certains enfants en grandes difficultés y échappent, « passant de classe », d'année en année, en accumulant de gros retards et des lacunes qui ont de moins en moins de chance d'être rencontrées.

Des difficultés et retards qui se manifestent tôt

5 % des enfants abordent déjà l'enseignement primaire avec un an de retard.

Ce pourcentage s'accroît avec le degré d'enseignement. Ils sont 12 % en première année primaire, où déjà près d'1 % des élèves ont 2 ans de retard. De plus, à 6 ans, 2 % des garçons et 1 % des filles sont déjà orientés en enseignement spécial, majoritairement dans les types 1, 3 et 8 où les handicaps sont les moins spécifiques¹⁷ ; à 7 ans, ils sont respectivement 3,5 % et 2 %, presque le double ! La majorité de ces enfants proviennent de quartiers défavorisés.¹⁸

Des premiers acquis de base solides pour tous ?

A l'issue du « cycle 5-8 » (3^{ème} maternelle, 1^{ère} et 2^{ème} primaire), tout élève doit normalement avoir acquis les mécanismes de base de la lecture et du calcul. Les chiffres cités plus hauts montrent que beaucoup risquent de ne pas y parvenir, en tout cas « à temps ». L'analyse des évaluations externes en lecture organisées en début de 3^{ème} primaire réalisée dans les « Indicateurs de l'enseignement »¹⁹ le confirme : si pour 30 % des élèves ayant réussi la première étape de leur scolarité les compétences en lecture attendues sont très bien maîtrisées et si pour la majorité (56 %) elles sont en bonne voie de construction, 7 % des élèves passés en 3^{ème} année éprouvent encore de grandes difficultés. Les élèves provenant de milieux défavorisés (dans cette étude, ceux fréquentant des écoles en discrimination positive) et ceux qui ont connu des difficultés en début de parcours scolaire (redoublement, changement d'école) ont en moyenne des résultats plus faibles que les autres. Le redoublement semble peu efficace, puisque le score des enfants ayant doublé en 2^{ème} primaire est nettement plus faible que celui de ceux n'ayant pas doublé !

L'étude constate une différence entre enfants parlant le français chez eux et les autres, en défaveur de ceux-ci. Cependant, il serait important de lier cette variable à l'origine socioculturelle qui semble déterminante²⁰.

¹⁵ Ceux-ci ont été présentés de façon générale dans une précédente analyse : Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille, o.c.

¹⁶ Grande pauvreté et droits de l'enfant. 8. Le droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, novembre 2008.

¹⁷ Nous développerons la problématique de l'envoi d'enfants défavorisés dans l'enseignement spécialisé de type 1, déficience mentale légère, de type 3, troubles comportementaux et de type 8 : troubles instrumentaux.

¹⁸ Les Indicateurs de l'enseignement, o.c.2007

¹⁹ Ibidem, 11. Les compétences en lecture des élèves de 3^{ème} primaire, p.26-27.

²⁰ Voir Grande pauvreté et droits de l'enfant. 8. Le droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire, o. c.

L'étude montre aussi que les plus grands écarts se marquent lorsque l'on compare les enfants dont la famille possède plus de 50 livres à ceux dont la famille en possède moins de 20 (11 % d'écart) et ceux qui ont développé des attitudes très favorables à la lecture à ceux qui n'aiment pas lire (13 % d'écart). Si la première variable est indépendante de l'école et fortement liée à l'origine socioculturelle de l'élève, la seconde pourrait être développée dans l'enseignement, dès la maternelle. Les auteurs concluent : « *Favoriser le développement d'attitudes positives envers la lecture et la construction d'une image positive de lecteur sont des pistes intéressantes à exploiter par l'enseignant* ».

ATD Quart Monde ne peut que souscrire à cette proposition, persuadé et expérimentant depuis sa fondation que la rencontre positive avec le livre et l'écrit²¹ est un moteur d'apprentissage et de réussite scolaire pour les enfants. Mais il est essentiel d'y associer, de façon positive aussi, leurs familles. En effet, ATD Quart Monde constate que les bénéfices de ces actions sont d'autant plus importants que les familles y sont associées. Celles-ci soutiennent d'ailleurs très vite une démarche respectueuse qui rencontre leurs aspirations profondes à voir leurs enfants reconnus dans leurs potentialités et capables de les développer. Ce constat rejoint celui réalisé par les chercheurs dans le domaine de l'éducation préscolaire. Cependant, c'est souvent une image négative de l'enfant en difficulté qui est renvoyée à la famille par l'école, assortie souvent d'une culpabilisation de la famille qui « ne ferait pas ce qu'il faut », alors que souvent elle n'en a ni information, ni moyens.

Des retards et difficultés qui s'accroissent

A 12 ans un enfant sur quatre est toujours en primaire. 21 % des élèves de cinquième et sixième primaire ont un an de retard, 4 %, en ont deux ! A ces élèves en difficulté, il faut ajouter ceux qui ont été orientés fin de 5^{ème} primaire, à 12 ou 13 ans, vers la 1^{ère} secondaire B et ceux qui ont été orientés en enseignement spécial. Plus de 7 % des garçons et 4 % des filles s'y trouvent à 11 et 12 ans.²²

13 % des élèves ont un niveau jugé insuffisant au test d'évaluation externe en lecture effectué en 5^{ème} primaire. « *Tous les facteurs traduisant un contexte socioéconomique moins favorable (profession des parents, nombre de livres, pratique de lecture des parents, langue parlée à la maison...) sont associés à des résultats moyens en lecture nettement inférieurs à ceux des élèves favorisés. Ces résultats interrogent l'école sur sa difficulté à compenser les handicaps socioéconomiques.* »²³

15 % des élèves ne maîtriseraient pas les savoirs de base à l'issue du primaire !²⁴
« Lire et écrire » estime qu'au moins 10 % des personnes sont illettrées en Communauté française et qu'une majorité a été scolarisée en Belgique.²⁵

L'absentéisme et le décrochage sont déjà signalés dans l'enseignement fondamental et révèlent le malaise de certains élèves.

Le certificat d'étude de base, inaccessible pour certains enfants

²¹ ATD Quart Monde développe dans des quartiers défavorisés dans le monde des projets culturels, comme les bibliothèques de rue, les « fêtes du savoir », mettant les familles pauvres en contact avec des outils culturels.

²² Les chiffres cités proviennent des *Les indicateurs de l'enseignement*, 2007, o. c.

²³ Ibidem, 21. Les compétences en lecture des élèves de 5^{ème} primaire, p. 46

²⁴ La Libre Belgique 23/06/08

²⁵ *Vers un plan wallon pour l'alphabétisation. Le point de vue de Lire et écrire*, 2004

Ce certificat s'acquiert à la fin des études primaires. Cependant, pour ceux qui ne l'auraient pas obtenu dans ce cursus, il peut être délivré à l'issue de la première B et même en 2^{ème} professionnelle. Il est aussi accessible aux élèves de l'enseignement spécialisé, soit à l'issue du primaire, soit au cours de l'enseignement secondaire.

Jusqu'il y a peu, il était très difficile de connaître exactement le pourcentage d'enfants n'ayant pas obtenu le CEB. Les statistiques rassemblent généralement dans la catégorie la moins éduquée, les personnes ayant au plus le certificat de l'enseignement secondaire inférieur. Mais à l'intérieur de ce groupe, il y a de grandes disparités, allant de l'illettrisme à une bonne maîtrise des acquis de base, offrant des perspectives d'intégration sociale et de participation très différentes ! Les Indicateurs de l'enseignement²⁶ permettent actuellement de mieux approcher la situation des jeunes n'ayant pas leur CEB, quoi que de façon indirecte et peu précise. Leur nombre ou pourcentage exact, leurs caractéristiques, leur parcours, leurs perspectives sont encore mal connus.

Durant les dernières années, 93,3 % en moyenne des élèves de 6^{ème} primaire ont obtenu leur CEB. Ce pourcentage varie très peu d'année en année.

L'examen de la cohorte des élèves de 5^{ème} primaire en 2002-2003 a permis de mieux appréhender la trajectoire des élèves en difficulté. Dans cette cohorte, le taux de certification est de 93,8 % en 2 ans (sans redoublement dans ces 2 années) et de 95,4 % en 3 ans. Les autres élèves ont quitté l'enseignement primaire sans CEB (2,9 % à la fin de la 5^{ème} primaire et 1,7 %, en 6^{ème}).

Ces enfants sont probablement ceux qui rencontrent le plus de difficultés scolaires ; beaucoup ont déjà redoublé. Ils ont probablement été accueillis en 1^{ère} B. En 2005, 3.960 CEB ont été octroyés dans ces années, majoritairement en 1^{ère} B et à des élèves de 14 ans, qui avaient donc 2 ans de retard ; certains l'obtiennent à 15 ou 16 ans, d'autres jamais... Les études actuelles ne permettent pas de savoir quel est le pourcentage de certification à l'issue de ces années. Cependant il s'avère que, en 2^{ème} professionnelle, où les élèves ont 15-16 ans, 60 % sont en difficulté de compréhension en lecture et 45 % éprouvent de difficultés à répondre à des questions de mathématique issues de l'épreuve externe du CEB.²⁷

En 2005, dans l'enseignement spécialisé, seulement 523 CEB ont été décernés à des enfants étant déjà dans l'enseignement secondaire et 183 à des enfants en fin de primaire (mais ceux-ci avaient en moyenne 13 ans). Beaucoup d'enfants ayant fréquenté l'enseignement spécialisé en primaire n'obtiennent donc pas le CEB. La minorité provenant surtout du type 8 qui rejoint l'enseignement secondaire ordinaire en 1^{ère} B, a peut-être un peu plus de chances de le décrocher.

En milieu défavorisé, aujourd'hui encore, obtenir le CEB est une grande fierté pour l'enfant et sa famille tant le fait est rare. Le CEB est souvent le seul diplôme connu !

Épreuve externe du Certificat d'études de base.

Jusqu'à présent, les établissements scolaires pouvaient délivrer le CEB ; les épreuves externes (auparavant, l'examen cantonal ou diocésain) étaient facultatives. Cela donnait lieu à des pratiques très différentes, des élèves ayant des acquis suffisants n'obtenant pas le CEB dans certaines écoles « élitistes », d'autres, aux acquis insuffisants, l'obtenant, surtout dans des écoles accueillant une majorité d'enfants défavorisés, rencontrant de multiples difficultés. Ce certificat avait donc une « valeur » différente selon les écoles. Les conséquences étaient parfois très lourdes à l'entrée en

²⁶ Les indicateurs de l'enseignement, 2007, o. c.

²⁷ Dialogue 51, 07-09/08 « Variations sur l'échec : stop ou encore ? »

secondaire. Nous avons connu des enfants, jusque là considérés comme « bons élèves », se trouvant rapidement « largués », en échec profond, dans un environnement totalement inconnu, réorientés vers la 1^{ère} B, dans l'enseignement professionnel ou spécialisé, ou complètement abandonnés dans le système. Cette situation est à l'origine de certains décrochages.

En 2008, 96 % de la population de 6^{ème} primaire de l'enseignement ordinaire a présenté l'épreuve externe du CEB et 87 % d'entre eux l'ont réussie (contre 83,9 % en 2007)²⁸. A partir de juin 2009, l'examen externe sera obligatoire et devrait davantage objectiver la situation des élèves et la certification de leurs acquis. Cependant, cette épreuve doit impérativement porter sur la maîtrise minimale attendue des acquis de base de l'enseignement primaire. Elle doit aussi éviter les références à des expériences et situations inconnues de certaines catégories d'enfants. Ainsi, le texte choisi en 2008 pour l'épreuve de français a probablement désavantagé les jeunes citadins et parmi ceux-ci, davantage encore ceux qui ne connaissent pas la campagne et sont peu familiarisés avec le registre poétique, donc probablement les plus défavorisés !

Éléments d'analyse des familles ayant l'expérience de la précarité²⁹.

Beaucoup d'enfants défavorisés ne sont pas heureux à l'école. Ils s'y trouvent en milieu étranger, ressenti parfois comme hostile. Ils y ont peu d'amis, se plaignent de moqueries et remarques désobligeantes, tant de la part des autres enfants que des professionnels, en raison de leur apparence, du fait qu'ils ne « sont pas en ordre », ne participent pas à certaines activités, notamment pour des raisons financières, en raison de leurs difficultés, de leur « non-conformité » en général, liée aux conditions dans lesquelles ils vivent.

Beaucoup éprouvent de grosses difficultés scolaires. Très peu reçoivent une aide suffisante à l'école³⁰. Nous constatons fréquemment de l'abandon (enfant dont on ne s'occupe plus, mis seul sur un banc sans travail...), des propositions ou obligations de changer d'école ou d'orientation vers l'enseignement spécialisé.

Les relations avec leur famille sont généralement rares et difficiles. Lorsqu'elles sont possibles et se passent bien, c'est souvent grâce à l'accueil et la disponibilité d'une personne (titulaire, directeur, médiateur... ou personnel d'entretien, de surveillance...), donc dans une certaine fragilité.

Les familles précarisées ont du mal à percevoir et comprendre ce qui se passe à l'école, si ce n'est le malaise de leurs enfants ; beaucoup expriment leur souci pour leur sécurité et leur bien-être. Elles ne perçoivent que tardivement les difficultés et retards d'apprentissage et disposent de peu de ressources pour y faire face. Elles reçoivent peu d'informations et d'aide spontanées de l'école et des Centres PMS, si ce n'est pour orienter leur enfant ailleurs... ou, à l'inverse, pour le garder à tout prix, quand l'école compte ses élèves !

²⁸ [site](#) de l'APED, 1/06/08

²⁹ *Communiquer avec l'école, c'est important parce que c'est l'avenir des enfants qui est en jeu*, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, 2003.

³⁰ selon une enquête de la FAPEO parmi les familles membres (donc représentant probablement un indice socioéconomique proche ou supérieur à la moyenne), 30 % des enfants du primaire qui en ont besoin reçoivent de l'aide, mais parmi eux, seulement 10 % la reçoivent de l'école. 11 enfants sur 47 en échec, dont les difficultés ont donc été décelées à l'école, ne reçoivent aucune aide de quelque nature que ce soit ! *Triologue*, octobre - décembre 1998.

Conclusion

L'examen de la situation des élèves dans l'enseignement fondamental, grâce notamment aux Indicateurs de l'Enseignement, confirme le constat d'associations dénonçant depuis longtemps les difficultés importantes rencontrées par les enfants de catégories socioéconomiques précarisées. Les échecs, retards, orientations vers d'autres écoles et vers l'enseignement spécialisé apparaissent très tôt dans le parcours scolaire, parfois même avant l'enseignement obligatoire, et s'aggravent au cours de l'enseignement fondamental. Le nombre d'enfants exclus du cursus normal et qui n'arrivent pas au terme de ce parcours par l'obtention du CEB, que ce soit en primaire ou en début de secondaire, ne peut encore être déterminé précisément, mais il n'est pas négligeable. Si rien n'est mis en œuvre pour eux, ces enfants seront probablement parmi les adultes illettrés de demain !

Il semble que les enfants vivant dans une grande précarité soient très tôt considérés à l'école comme peu « capables d'apprendre », que les ambitions qu'elle a pour eux soient très limitées ou, en tout cas, que les moyens déployés jusqu'à présent (redoublement, orientation en enseignement spécialisé) soient peu efficaces. Le manque de remédiation et d'aide immédiate à l'école est flagrant !

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2008